GREVE

LE 13 DECEMBRE 2016

Journal N°10 - Novembre 2016

EN RESEAUX

AU SOMMAIRE

Nos revendications à Isabelle KOCHER

ACTION LE 13 DECEMBRE 2016

La CGT revendique un socle social Groupe France ENGIE refuse de recevoir une délégation CGT

Les militants CGT de toutes les entreprises du Groupe France portent leur cahier revendicatif national.

Des disparités importantes existent entre les différentes entreprises. Des avancées sont à gagner pour toutes et tous, sur les salaires mais aussi sur l'emploi et l'arrêt du plan Lean 2018. Nous constatons que pour la rentabilité, les plans de rigueur, la stratégie, etc. Il existe bien un cadrage Groupe mais le social attendra.

La CGT demande un cadrage national de la part de Mme KOCHER pour l'ouverture d'une négociation Groupe sur le social. Ce socle commun est essentiel et doit permettre aux Business Unit de négocier dans un cadre juste et commun.

Mme KOCHER (Directrice Générale) refuse de recevoir une délégation pour expliquer la position du Groupe. Pour la CGT, cette situation est intolérable.

Dans ces conditions, le seul choix possible pour la CGT et les salariés est d'appeler à l'action !

GREVE ET ACTION LE MARDI 13 DECEMBRE 2016

Tous les salariés du Groupe sont concernés.

La CGT appelle à faire, dans l'unité, du 13 décembre 2016 (jour du Comité de Groupe France), une grande journée d'arrêt de travail et d'interventions sur l'outil de travail.

Participez aux actions décidées localement !

Pour l'Ile de France, un rassemblement au pied des Tours T1/T2 permettra d'aller porter avec vous le cahier revendicatif et exiger l'ouverture de négociations.

TOUS ENSEMBLE POUR GAGNER SUR LE SOCIAL
ET
ARRETER LES PLANS DE RESTRUCTURATIONS

CAHIER REVENDICATIF POUR LE GROUPE ENGIE FRANCE

Les militants CGT du Groupe Engie en France demandent, en priorité, l'examen, la négociation et l'attribution des revendications suivantes afin de constituer un minima de Groupe applicable à toutes les entreprises.

Certaines de ces dispositions existent déjà dans une ou plusieurs entreprises. Leur application à toutes les entreprises du Groupe comme socle renforcerait les acquis.

1. Rémunération

- Salaire minimum Groupe de 1 800 € brut.
- Une augmentation de salaires pour tous d'un minimum de 100 € par mois afin de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années.
- Un 13ème mois pour tous les salariés du Groupe.
- Prime d'ancienneté dans toutes les sociétés, pour arriver a minima à 30 % en 30 ans.
- Tarifs préférentiels électricité et gaz pour tous les salariés du Groupe.

2. Emploi et conditions de travail

- Un moratoire sur les cessions d'activité et l'arrêt du plan Lean 2018 afin d'assurer le maintien des métiers et des compétences dans le Groupe sur le long terme (temps de mise en place de la transition énergétique) et la réouverture des recrutements.
- L'engagement du Groupe qu'il n'y ait aucun départ contraint dans le cadre des réorganisations à venir.
- L'application de l'accord QVT partout et un dispositif de surveillance sur l'ensemble du Groupe France car les réorganisations à répétition et la recherche d'économies de personnel entraînent des agissements inacceptables dans les entreprises.

3. Formation et GPEC

- La vérification de l'engagement de l'Accord Social Européen d'un budget de 100 millions d'euros et 2/3 de formations qualifiantes : nous demandons le point à fin septembre, soit 6 mois après la signature de l'accord.
- La négociation et la mise en place d'un dispositif pour les salariés exerçant de travaux pénibles : départ en retraite anticipée, aménagement de poste en cours de carrière.
- Le respect de la loi et des accords européens sur la GPEC : toutes les entreprises du Groupe doivent négocier un accord GPEC concret et adapté à leur contexte.

4. Logement

- Un dispositif d'aide à l'intégration pour les jeunes (prime installation, aide au logement).
- Un dispositif d'aide au logement et à la mobilité (prime, déménagement).
- Un dispositif de prime pour aider les salariés du Groupe à financer des installations économes en énergie (diminution de l'empreinte environnementale).

5. Rémunérations périphériques

- Ouverture de négociations Groupe sur les dispositifs d'astreinte et de grand déplacement.

6. Libertés syndicales

- Dispositif de garantie de non-discrimination des élus et mandatés syndicaux sur le déroulement de carrière et la rémunération : nous avons déjà formulé la demande à la DRH Groupe depuis deux ans, sans réponse.
- Accès des organisations syndicales aux outils informatiques, notamment la messagerie afin d'informer le personnel.

Je soutiens ce cahier revendicatif (retour aux DSC)

NOM - Prénom	ENTREPRISE	Signature